

## Conseil Parisien de la Jeunesse

### Recommandations sur le projet de modification de la réglementation générale des jardins et bois

Mai 2016

La Ville de Paris souhaite réactualiser le règlement en vigueur dans les parcs et jardins afin de prendre en compte les nouveaux usages et Parisiens et notamment la possibilité de nouveaux aménagements dédiés aux jeunes dans les espaces verts de la capitale.

**Le CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE, conformément à la saisine que lui a adressée la Maire de Paris le 2 décembre 2015,**

- A la lecture des documents de présentation du contexte et du projet ;
- Suite à la rencontre du 9 mars 2016 avec les services de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ;
- Suite à la visite le 30 mars 2016 du Centre horticole de la Ville de Paris ;
- Suite à une séance d'observation le 9 avril 2016 des usages du parc de Bercy en présence des agents d'accueil et de surveillance de la DEVE ;
- Suite à la rencontre du 11 avril 2016 avec Mme Pénélope KOMITES, adjointe à la Maire de Paris en charge des espaces verts, de la biodiversité et des Affaires Funéraires ;

#### **EST D'AVIS QUE :**

Le règlement général doit prendre en compte les évolutions actuelles des usages observés dans les parcs, en veillant à les réguler sans pour autant limiter l'essor de nouvelles pratiques.

1. Un projet de modification de règlement doit prendre en compte **les moyens permettant de le faire connaître et de sensibiliser les Parisiens sur l'importance de respecter les règles du vivre ensemble**. Pour ce faire, les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse recommandent :
  - D'améliorer la compréhension et la visibilité des règles dans les parcs et jardins **en renforçant l'usage des pictogrammes**.
  - De rendre plus accessible les informations concernant les équipements (horaires, services proposés, animations dans les kiosques, planning d'affluence...) **en renvoyant vers le site internet de la Ville de Paris et en diffusant des QR codes ou en utilisant toutes autres technologies sans contact**.
  - De rendre cette information plus interactive **en développant une application** semblable à celle proposée pour les piscines.
  - De permettre aux touristes étrangers d'accéder aux mêmes informations que les Parisiens **en proposant ces contenus notamment en anglais**.
2. Les différentes rencontres préparatoires ont permis de constater que les usages des Parisiens dépendaient des différences entre les types d'espaces verts. Le Conseil Parisien de la Jeunesse préconise qu'une section du règlement général prévoie **une typologie des espaces verts établissant une différenciation** entre les espaces fermés et ouverts (sans portiques et sans barrières) et selon les dimensions des jardins.

- Cette différenciation aurait pour vocation de définir **les espaces devant bénéficier d'une réglementation stricte tels que les petits espaces verts** ou les jardins implantés à proximité d'habitations.
  - En complément, **les grands équipements, à l'image du parc Montsouris, pourraient bénéficier d'une certaine souplesse des usages** et laisser la place à la spontanéité des Parisiens.
3. Concernant la problématique de la consommation d'alcool, le Conseil Parisien de la Jeunesse préconise que **l'interdiction soit supprimée et remplacée par une référence à la loi (article sur la répression de l'ivresse publique du Code de la Santé Publique) et que le nouveau texte réglementaire introduise une notion de « consommation raisonnable »**. Cette disposition serait en cohérence avec le règlement actuel qui autorise la consommation d'alcool dans les concessions des parcs et jardins.
4. Actuellement, des organisations occupent les jardins librement pour leurs activités lucratives, ce qui génère un certain nombre de problèmes (privatisation de l'espace public, manquement au devoir d'acquittement de redevance...). Pour y faire face, le Conseil Parisien de la Jeunesse recommande :
- **De faire apparaître explicitement la réglementation de l'occupation du domaine public dans le règlement des parcs et jardins** afin de rappeler leur nature d'espace public.
  - **De créer un dispositif de pastilles de couleur signalant les activités lucratives et non lucratives autorisées par la Ville de Paris**, c'est-à-dire de remettre un signe distinctif aux organisateurs qui auraient suivi la procédure de demande d'autorisation d'occuper le domaine public. Les usagers des parcs seraient alors en capacité d'identifier les activités auxquelles ils pourraient prendre part gratuitement et librement. Le code couleur pourrait être rappelé à l'entrée des équipements.

Le Conseil Parisien de la Jeunesse encourage la Ville de Paris à continuer à **développer les types d'aménagements innovants qui pourraient être installés dans les espaces verts**. Persuadé que les parcs et jardins occuperont une fonction accrue de lieu de sociabilité, et à l'image de l'appel à projet « kiosques en fête » destinés à redynamiser ces espaces, le Conseil Parisien de la Jeunesse recommande de développer l'expérimentation de barbecues dans les lieux réunissant les conditions nécessaires à la sécurité et à la gestion d'un tel équipement.

Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse souhaitent que ces recommandations soient utiles aux débats, qu'elles contribuent à enrichir le projet et qu'elles puissent éclairer les travaux et décisions des élus parisiens.